



ANNEXE 1

FICHE ACTION 1 – VIA vers l'insertion et les apprentissages

Domaine : Analyse des besoins et orientation des publics

Nom de l'action : VIA plateforme d'accueil, positionnement, orientation

Objectif général : VIA a pour objectif global de favoriser la mise en parcours des publics ayant des besoins non satisfaits (affiliation, communication, intégration, insertion) en initiant une première étape d'apprentissage/formation.

Objectifs spécifiques

VIA outil diagnostic : l'identification et l'évaluation des besoins permettent de déterminer finement les besoins individuels afin d'y apporter des réponses, et de faire remonter les besoins non satisfaits sur le territoire au plus près des publics : besoins de formation linguistique, besoins d'apprentissages numériques, besoins d'accompagnement, besoins d'accès aux droits.

VIA outil d'orientation : le rôle de conseil et les propositions d'orientation permettent une mise en parcours des publics par l'inscription de ceux-ci dans une première démarche active et mobilisatrice. L'objectif est bien d'activer tous les dispositifs existants sur le territoire, que ce soit une offre de médiation, d'accompagnement social, professionnel ou une offre de formation.

L'ensemble de ces objectifs s'appuie sur une connaissance fine des territoires (acteurs de terrain associatifs, structures de quartier / Maisons d'Education Populaire) et sur les cartographies (numérique, linguistique, sociale et services de l'AIO).

VIA outil d'observation et de repérage : VIA répond au nécessaire repérage et à la caractérisation des publics qui ne sont pas engagés dans un parcours, que ce soit un parcours d'insertion sociale, professionnelle, ou de formation. VIA intervient suite à la mise en contact par les acteurs de terrain, structures et intervenants, suite à un premier repérage, ou auprès de publics se présentant spontanément pour une évaluation de leurs besoins.

La plateforme VIA répond aux priorités du territoire. Par ses modalités de mise en œuvre, elle mobilise des outils qui favorisent l'inclusion sociale, la lutte contre l'isolement et la pauvreté, ainsi que l'insertion professionnelle.

- VIA hors les murs : « Aller vers »
- Attention portée aux personnes non accompagnées : éviter la rupture de droits, favoriser le recours
- Modalités d'accueil qui facilitent l'orientation/ la venue spontanée des femmes, et ont un effet sur l'égalité d'accès à la formation/emploi
- Mise en œuvre d'une première étape d'« apprentissages » : favoriser l'insertion et l'accès à la formation, accompagner aux actes de la vie quotidienne
- Activation des dispositifs existants : complémentarité entre la politique de la ville et le droit commun
- Développement des compétences de communication et numériques permettant l'autonomie : accès aux droits
- Partenariat et ancrage territorial

Moyens de l'action :

Moyens humains :

- Une coordinatrice de parcours, une responsable de formation
- Une coordinatrice du pôle numérique
- Une chargée de développement actions numériques, formatrice référente des actions numériques
- Une équipe de formateurs évaluateurs (4)
- Une assistante de formation

Moyens matériels et logistiques :

- Une salle de formation et un bureau pour les entretiens, au 24 rue Jacques Cellier et rue Jean XXIII aux Grésilles, Dijon
- Une flotte nomade d'ordinateurs pour les positionnements VIA numérique
- Des lieux d'accueil mis à disposition au sein des Maisons d'Education Populaires / structures de quartier pour VIA hors les murs

Moyens financiers (autres aides publiques ou privées) :

Aides Région, Etat pour la Politique de la Ville

Aides privées : autofinancement, et achats de prestations de positionnement, Fondation Orange pour le renouvellement de la flotte nomade

Déroulement de l'action (dates, périodicité, lieux ...) :

Nom de l'action : VIA linguistique et VIA numérique

Tout comme la plateforme VIA linguistique l'est pour la maîtrise de la langue française, VIA numérique est un outil à disposition de tout orienteur ou prescripteur permettant d'évaluer le niveau de maîtrise des compétences numériques nécessaires à la vie quotidienne et plus spécifiquement à l'accès aux droits.

Description de l'action :

Mise en œuvre en amont du dispositif :

Communication auprès de l'ensemble des acteurs des territoires

Co-construction avec les structures sur place des modalités d'intervention dans les quartiers dans le cadre de VIA Hors Les Murs.

Etape 1

Premier accueil : entretien « collecte de données » et état des lieux de la situation de la personne

Etape 2

Soit : Positionnement linguistique : tests oraux, écrits et pratiques d'une durée de 1h30 à 2h

Soit : Positionnement numérique : tests sur outil nomade et ordinateur. Mise en situation d'accès aux droits sur des sites dédiés. 1h30 à 2h. Groupe de 5 personnes maximum. 2 plages de positionnement numérique par mois, soit 10 personnes positionnées par mois.

Etape 3

Les personnes sont alors orientées vers l'offre de formation (linguistique / numérique) adaptée à leurs besoins et situation professionnelle et personnelle.

Etape 4

L'orientation vers des dispositifs d'accompagnement et de médiation permet une continuité de parcours pour les publics reçus. Cette étape est garante de la sécurisation des parcours, car elle amorce l'inscription, l'affiliation, l'accès aux droits et favorise le lien social. VIA s'appuiera sur les professionnels de l'accompagnement, que ce soit au niveau social, professionnel, médical.

Dates ou périodes de l'action

Action en entrée permanente, tout au long de l'année

Lieu(x) de déroulement de l'action

- Locaux du CESAM, rue Jean XXIII aux Grésilles et rue Jacques Cellierier au Centre ville.
- Locaux mis à disposition par les Maisons d'Education Populaire / structures de quartier de la Métropole de Dijon

Publics visés (tranches d'âges, sexes, origines géographiques...) :

Toute personne repérée comme fragilisée parce que :

- ne maîtrisant pas le français ou/et les codes sociaux qui permettent la communication
- n'ayant pas la capacité à utiliser les outils numériques qui conditionnent l'accès aux droits
- ayant une défiance vis-à-vis des structures institutionnelles en général

Priorité aux publics des quartiers politique de la ville dans le cadre de VIA Hors les Murs.

Tarifs pratiqués :





Gratuité pour les publics

Partenaires :

- Action très largement proposée aux acteurs de l'accueil, de l'accompagnement social, de l'hébergement d'urgence, de l'animation socio-culturelle dans les quartiers.
- Outil mis à disposition des dispositifs de l'orientation et de la formation.

Tous ces partenaires sont invités lors des comités de suivi.

Critères d'évaluation

-  Nombre de bénéficiaires accueillis
-  Nombre de positionnements (pour VIA linguistique et pour VIA numérique)
-  Nombre de suites de parcours
-  Qualité, diversité et adéquation des parcours proposés

Ces éléments seront présentés lors de points d'étape :

- dans le cadre des comités de suivi (réunissant l'ensemble des partenaires orienteurs),
- dans le cadre des comités des financeurs bi-annuels.

Budget prévisionnel annuel de l'action : 57 824 € pour 2023, 57 824 € pour 2024, 57 824 € pour 2025

Années 2023 à 2025	Répartition financière annuelle des partenaires
Dijon Métropole (Contrat de Ville)	22 000 €
Ville de Dijon (Contrat de Ville)	5 500 €
TOTAL annuel	27 500 €

Plateforme VIA CESAM		2023 Prévisionnel	2023 Prévisionnel
CHARGES		PRODUITS	
60 - Achat	0,00	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestation de services	0,00
Prestations de services		Ventes	
Achats matières et fournitures		73 - Dotat/ produits de tarification	0,00
Autres fournitures		Tarifications	
61 - Services extérieurs	0,00	74 - Subventions d'exploitation	56 500,00
Locations		Politique de la Ville/P147	6 000,00
Entretien et réparation		Etat / BOP 104	
62 - Autres services extérieurs	0,00		
Rémunérations intermédiaires, honoraires, vacations		CRBFC	23 000,00
Publicité, publications		Département	
Déplacements, missions		Conseil départemental Côte d'Or	
Services bancaires, autres		Intercommunalité : EPCI	
63 - Impôts et taxes	3 724,00	Dijon métropole	22 000,00
Impôts et taxes sur rémunérations	3 724,00	Commune	
Autres impôts et taxes		Ville de Dijon	5 500,00
64 - Charges de personnel	50 270,00	Ville de Longvic	
Rémunération des personnels	39 190,00	Ville de Chenove	
Charges sociales	11 080,00	Ville de Talant	
Autres charges de personnel		ASP / emploi aidés	
65 - Autres charges de gestion courante	0,00	75 - Autres produits de gestion courante	0,00
Autres charges de gestion courante		Dont cotisations, dons manuels ou leges	
66 - Charges financières	0,00	76 - Produits financiers	0,00
Charges financières		Produits financier	
67 - Charges exceptionnelles	0,00	77 - Produits exceptionnels	0,00
Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements et provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées	0,00	78 - Report ressources non utilisées d'opérations antérieures	0,00
Dotations et provisions et engagements		Reports des années antérieures	
Charges indirectes	3 830,00	79 - Transfert de charges	0,00
Charges fixes de fonctionnement	3 830,00	Transfert de charges	
		Autofinancement	1 324,00
TOTAL DES CHARGES	57 824,00	TOTAL DES PRODUITS	57 824,00
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0,00	87 - Contributions volontaires en nature	0,00
860 - Secours en nature	0,00	870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	0,00	871 - Prestations en nature	
862 - Prestations	0,00		
864 - Personnel bénévole	0,00	875 - Dons en nature	
TOTAL GENERAL DES CHARGES	57 824,00	TOTAL GENERAL DES PRODUITS	57 824,00